



ARRÊTÉ DU MAIRE N°016-2025

Le Maire de SEYSSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Mme Annick LAPRAY, 30 Berge du Rhône 74910 SEYSSSEL, pour le déménagement de son habitation le samedi 1^{er} mars 2025,

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Samedi 1^{er} mars de 7h à 16h, Mme Annick LAPRAY est autorisée à stationner son véhicule de déménagement sur deux places de parking au niveau du 26 Berge du Rhône.

ARTICLE 2 : La signalisation provisoire réglementant le stationnement sera mise en place et enlevée par le demandeur.

ARTICLE 3 : Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 : : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- à Mme Annick LAPRAY 30 Berge du Rhône 74910 SEYSSSEL,
- A la police pluricommunale de Seyssel,
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- au centre technique municipal.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 6 février 2025,
Le Maire, Gérard LAMBERT

